

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC109

présenté par

M. Nadot, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson,
Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Taché,
Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Villani et Mme Wonner

AVANT L'ARTICLE 13

À l'intitulé du titre IV, substituer aux mots :

« Diffuser la recherche dans »

les mots :

« Renforcer les interactions de la recherche avec ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est partiellement faux d'entretenir une vision linéaire des relations qu'entretient la recherche avec la société. Une vision simpliste, que le titre actuel du Titre IV laisserait accroire, diffuse l'idée que tout advient de la recherche, et, qu'ensuite, les connaissances se diffusent. Dans le domaine de la recherche technologique, mais aussi parfois dans les domaines les plus fondamentaux, les cheminements entre recherche appliquée et fondamentale ne sont pas linéaires. La recherche a beaucoup à apprendre de la société telle qu'elle évolue et des questionnements en son sein. Ainsi, les questions de recherche peuvent-elles survenir de partout dans la société. Parfois, des savoirs y sont développés qui enrichissent grandement la recherche en train de se faire. Ces interactions existent déjà et sont nombreuses, diverses et riches, elles méritent d'être reconnues et renforcées.

Un amendement soutenu par l'ALLISS.